



# ASSOCIATION AGRÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE

1 rue de la Libération – 25260 ETOUVANS – Tél. 03.81.93.63.40

## Compte-rendu de réunion du 21 Juillet 2019

Les membres du Comité de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine :

J. BARON, P. BIENMULLER, D. BONGARDEN, Ch. CURIE, A. CHOIGNARD, G. DACOSTA,  
D. KUDELKA, D. LUTTENAUER, J. POULETTE, Y. TOCHOT, JL. VAUTHERIN.

Absents excusés: J. BÉGUÉ, G. COURTOT, F. PETITE, JL NAVIET, B. PERROTTEY.

Absents : S. BATAILLARD, C. BRUCHON, D. JEANNEY, J. VALET (Démissionnaire)

### ORDRE DU JOUR :

1. Le mot du Président
2. Agrément garde Pêche Particulier
3. Convention « DATER »
4. Bilan du concours 42 heures « Carpistes »
5. École de pêche étang de Beutal 2020
6. Fonctionnement des commissions
7. Évolution des permis de pêche 2019
8. Recrutements / démissions au sein du Comité
9. Tour de table !

## **1. Le Mot du Président**

Le Président Yves TOCHOT accueille les membres du comité et les remercie de leur présence à cette réunion.

Il déplore l'absence de certains membres du comité et des membres de l'ancien comité « Beutal » hormis ceux qui se sont excusés. Une bonne partie de la réunion était axée sur les résultats encourageants du concours « 42 heures Carpiste 2019 ».

## **2. Agrément garde particulier**

Suite à un courrier de la sous-préfecture, il s'avère que l'agrément du futur garde de pêche particulier « Cédric BRUCHON » a été refusé par le Sous-Préfet.

Une enquête est en cours pour connaître les raisons de ce refus et voir si réellement ce refus est justifié (affaire à suivre).

## **3. Convention « D.A.T.E.R**

Lecture faite par le président des différents paragraphes de ce dossier qui consiste à trouver des bénévoles dans les AAPPMA pour être des référents à la gendarmerie et ainsi contribuer à résoudre les problèmes d'incivilités (affaire à suivre) ! Le Président et quelques membres du Comité ne sont pas favorables à cette formule et préféreraient qu'on rétablisse dans nos communes, les « gardes champêtres ».

## **4. Bilan du concours « 42 heures Carpistes » de Beutal**

Bilan jugé très positif au regard du concours 2018.

- 14 équipes au lieu de 9
- Bénéfice très nettement supérieur : 1 255 € contre 850 € en 2018.
- Obtention de lots par les sponsors équivalents à 800 € grâce à l'efficacité de Ch.Curie qui n'a pas chômé pour obtenir des lots de qualité et qui s'engage pour 2020 à trouver encore plus de lots auprès de ses connaissances.
- Demande est faite aux membres du Comité de voir si chacun peut récupérer des lots.
- Tous les sponsors et donateurs seront remerciés et recevront une invitation à participer à un pot de l'amitié sur les lieux du concours à l'étang de Beutal.
- Un grand merci également aux membres du Comité qui ont répondu « présent » pour leur dévouement et la réussite de ce concours.
- A noter également qu'en 2020, les inscriptions au concours ne seront effectives qu'à la réception du règlement par les participants afin d'éviter tous risques de défection.

Autres points soulevés concernant la gestion de l'étang de Beutal :

- Amélioration du chalet de pêche
- Nettoyage et enlèvement de l'encombrant fait par l'ancien comité
- Demande faite en mairie de Beutal pour alimenter en eau du chalet de pêche
- Les clés du chalet de pêche ont été remises au président de l'AAPPMA (Y.Tochot) par le Président de l'ancien comité Beutal (Ch Curie).
- Les fonds seront distribués à différentes associations comme le prévoit la loi.
- Un règlement spécifique (Etang de Beutal) est à l'étude concernant par exemple les prises journalières, le no-kill, la remise à l'eau suivant le poids des prises etc....
- Nasses à poissons chats : demande acceptée pour commander 2 nouvelles nasses afin de poursuivre l'éradication de ces poissons.
- 2 boules de poisson chats retirée dernièrement de l'étang.

## 5. École de pêche étang de Beutal.

Une école de pêche verra sans doute le jour en 2020 organisée par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

Elle se déroulera à l'étang de Beutal 1 mercredi / mois

Elle concernera une dizaine d'enfants de 8 à 12 ans.

La 1<sup>ère</sup> partie des cours sera « Théorique » et concernera l'environnement et les règles en matière de pêche.

Les cours devraient débiter en Avril / Mai 2020 et seront donnés à raison d'env. 5 Mercredis / an.

Des informations complémentaires seront données sur ce sujet après avoir mis au point tous les facteurs nécessaires à la réussite de cette école de pêche.

## 6. Fonctionnement des commissions

Rappel des commissions en place :

- Alevinage / travaux / Environnement / Pollution
- Relation fédération, Réciprocité, Amicale de Montbéliard / développement / Idées nouvelles
- Étang de Beutal
- Budget / Secrétariat / Relations Mairie, Union des sociétés, Dépositaire, garderie.
- Salon des Vins et de la Gastronomie

Plusieurs personnes ayant choisi de démissionner ou de se retirer des commissions, un nouvel organigramme sera diffusé après sa mise à jour et sera disponible sur notre site internet à la page « Les Commissions / Liste des commissions » avec les noms des personnes désignées et responsables de chaque commission.

## Commission « Alevinage »

### Alevinage 2019

#### Canal / Doubs et étang de Beutal

Réalisé le 04 Mars 2019 aumatin

Lieux d'alevinage	Type de truites	Qté	Lieux d'alevinage
Canal du Rhône au Rhin	Truites « Arc en ciel »	250 kg	Répartis dans les lots 97/98/99 entre Colombier-Fontaine et Saint-Maurice-Colombier soit env. 750 truites Livré 04/03/2019 coût : 1 070 €
Étang de Beutal	Truites « Arc en ciel »	75 kg	Y compris 12 grosses truites soit env. 300 truites. Livré 04/03/2019 coût : 321 €

#### Alevinage pour le 1<sup>er</sup> mai 2019 et concours Carpistes

#### Canal / Etang de Beutal / Doubs

Lieux d'alevinage	Type de truites	Qté	Lieux d'alevinage
Canal et Doubs	Truites « Arc en ciel »	200 kg	Répartis au canal dans les lots 97/98/99 entre Colombier-Fontaine et Saint-Maurice-Colombier et au Doubs à Longeville soit env. 500 truites Livré le 25/04/2017 coût : 890 €
Étang de Beutal	Truites « Arc en ciel »	50 kg	Livré le 25/04/2017 coût : 222 €
Étang de Beutal	Carpes 3 été	150 kg	En prévision des 42 heures carpistes prévu le 28 Juin 2019 à prévoir 1 semaine avant. 10 carpes « Trophée » feront partie de cet alevinage Livré le 24/06/2019 matin coût : 553 €
Ruisseau le « Bié »	Truites « Farjo »	10 kg	10 kg truite de taille À mettre en place plus tard vu avec le pisciculteur Livré le 25/04/2019
Doubs	Brochets de taille > à 60 cm	220 kg	80 kg Beussières + 20 kg en Soulcie + 20 kg vers pont voie ferrée + 100 kg au chatelot en face des vernes derrière l'agriculteur. Livré le 04/04/2019 A.M coût : 2 279 €

Soit au total :

- Truites Arc en ciel : 585 kg
- Carpes 3 étés : 150 kg
- Brochets de taille : 220 kg

**Coût total alevinage 2019 : 5 635 €**

A ces chiffres il faut rajouter l'alevinage effectué en décembre 2018 pour la saison 2019 soit :

## Alevinage fin d'année 2018

### 20 décembre 2018: Alevinage

#### Quantités et lieux d'alevinage du 20 décembre au canal et à l'étang de Beutal.

Canal:

- 150 kilos de carpes
- 20 kilos de sandre
- 50 kilos de black-bass

Étang de Beutal

- 100 kilos de Carpes
- 10 brochets de belle taille
- 10 kg de Black-Bass
- 50 kg de friture (gardons)

Pour la première fois, nous avons introduit des black-bass dans les biefs du canal du Rhône au Rhin de Blussans et Saint-Maurice-Colombier afin de combattre la prolifération des poissons chats qui remontent depuis le secteur de l'Isle-sur-le-Doubs.

**Coût total de cet alevinage : 3 223 €**

**Soit un total 8 858 € investi dans le repoissonnement pour la saison 2019.**

### **Commission « Travaux » :**

- Réimplantation de panneaux « réserve » au canal à St Maurice (17/03/19).
- Évacuation arbres couchés dans le Bié (23/02/19) + découpe et enlèvement des arbres tombés.
- Nettoyage des rives du canal fait des 2 côtés depuis Blussans jusqu'à Colombier-Fontaine.

**A prévoir :**

- Nettoyage parking et bords du Doubs à St. Maurice (27/06/18) à prévoir.
- Nettoyage mise à l'eau 2019 à prévoir (les orties gagnent du terrain).
- Nettoyage des rives du Doubs de Colombier-Fontaine à Blussans

### **Commission « Environnement/Pollution »**

- 13 Juin et 8 juillet enlèvements importants de déchets sur les bords et dans le Doubs.
- Pollution du Bié par les eaux usées provenant de certaines habitations : Toutes les maisons du « Coutremont » sont désormais reliées au réseau eaux usés ! A surveiller de près.

### **Commission Relation Fédération Départementale**

5 Mars 2019 : Conseil d'Administration de la Fédération

23 Mars 2019 : AG 2018 de la Fédération à Valentigney

2 Mai 2019 : Conseil d'Administration de la Fédération

Vous trouverez les différents rapports de réunion sur le site internet de l'AAPPMA dans la rubrique « l'association / CR réunion FDAAPPMA »

### **Commission Relation Réciprocité à la Fédé**

Julien Baron, notre représentant élu, assiste aux réunions:

Sujets évoqués :

- L'Étang de beutal en réciprocité, est inscrit dans l'ARP 2019.
- Création d'une frayère à brochets aux Beussières.

- Relancer la Fédération pour l'installation d'une pancarte en bordure de route indiquant la « Cale de mise à l'eau des beussières ».

## **Commission Idées et développement**

### **Réhabilitation complémentaire du Bief.**

- Etude en cours pour la suppression du passage d'eau entre le canal et le ruisseau au niveau du déversoir. VNF prend en charge les travaux. Affaire à suivre !
- Étude en cours sur le réaménagement du bié secondaire !

### **Création de frayère à brochets :**

- Le projet de frayère à brochets est activé avec l'arrivée à la Fédération d'une stagiaire qui va suivre les opérations.
- Des sondes ont été mises en place dans le secteur pour fournir les données nécessaires avant le démarrage des travaux.
- Il va de soi que lorsque la frayère sera opérationnelle, les alevinages en brochets ne seront plus nécessaires dans cette zone de pêche.

### **Amélioration de notre communication.**

- Site internet: Bonne conduite du site par notre webmaster qui alimente le site de façon régulière et diffuse toutes les informations nécessaires.
- Encore merci à France et à Gilles pour le PC Portable et le rétroprojecteur gracieusement offert à notre AAPPMA

### **Pose de pancartages « incivilités»**

- 9 pancartes à ce jour: efficacité? Toujours des dépôts sauvages un peu partout.
- De nouveaux besoins se font sentir vu les incivilités enregistrés dernièrement.

### **Recrutement de jeunes adhérents.**

- Retombées positives des 42 h carapistes au niveau des permis enregistrés! à poursuivre en 2020

### **Amicale de Montbéliard**

Est-il encore nécessaire de faire partie de l'Amicale de Montbéliard ?

De l'avis de nos 2 représentants, il faut poursuivre notre participation jusqu'à fin 2019 et faire le bilan de ce que nous apporte réellement cette union.

Une décision sera prise lors de la prochaine AG de l'AAPPMA de poursuivre ou non cette union !

## **Commission Etang de Beutal**

### **Capture des Poissons Chats:**

- + de 600 kg de poissons prélevés soit environ 10 000 poissons.
- Grace à l'intervention journalière de notre président
- Toutes nos Félicitations pour cette action de grande envergure qui porte ces fruits !!
- Grande satisfaction manifestée par les pêcheurs de carpes qui peuvent enfin pêcher sans être dérangés par ces poissons nuisibles.

## **Commission Salon des Vins et de la Gastronomie**

La commission a décidé de ne pas reconduire le salon en 2019 à la salle des fêtes de Colombier-Fontaine.

**Le comité des fêtes d'Etouvans prend le relai de ce salon qui sera organisé à la salle des fêtes d'Etouvans en 2019 dans des conditions quasiment identiques.**

**Point avec notre dépositaire :**

Pas de remarque particulière! Alain notre trésorier veille au grain pour fournir le matériel nécessaire en temps et en heure.

**Garderie :**

- Aucun garde particulier n'ayant pu se rendre disponible pour cette réunion seuls les contacts téléphoniques avec eux nous permette de dire que rien de spécial n'est à signaler sauf les incivilités qui perdurent et que ce problème est très difficile à résoudre!

**7. Evolution des permis de pêche**

Ci-joint le tableau comparatif 2018/2019 au 22/07/2019

**Tableau de bord à la date du 22/07/2018**

Produit	Saison 2018	Saison 2019	Evolution au 22/07/2018 / 22/07/2019	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte interfédérale Personne majeure URNE (Union Réciproitaire du Nord-Est)	26	37	+11	+42.31%
Carte Personne majeure	118	122	+4	+3.39%
<b>Sous-Total des cartes Personne Majeure</b>	<b>144</b>	<b>159</b>	<b>+15</b>	<b>+10.42%</b>
Carte Découverte Femme	7	8	+1	+14.29%
Carte Personne mineure	19	20	+1	+5.26%
Carte Découverte -12 ans	36	24	-12	-33.33%
Carte Journalière	18	34	+16	+88.89%
<b>Total Cartes de Pêche</b>	<b>224</b>	<b>245</b>	<b>+21</b>	<b>+9.38%</b>
Option Union Réciproitaire du Nord-Est		2	+2	---
Autres options	14	13	-1	-7.14%
<b>Total cartes de pêche + options</b>	<b>238</b>	<b>260</b>	<b>+22</b>	<b>+9.24%</b>

Nette augmentation des permis de pêche dans notre AAPPMA.

En règle générale tous les produits sont en hausse sauf les cartes découverte – de 12 ans qui devraient revenir à un bon niveau après les formations délivrées dernièrement par l'AAPPMA aux écoliers du primaire des villages d'Etouvans / Saint-Maurice-Colombier et bientôt Longevelle.

**8. Recrutement / Démission**

Après l'arrivée dernièrement de 2 nouveaux membres au Comité (France PETITE et Gilles COURTOT) , 2 jeunes personnes souhaitent rejoindre également notre équipe. Notre président va prendre contact avec eux pour connaître leur point de vue sur le sujet.

A contrario, certains anciens membres du Comité souhaitent céder leur place aux plus jeunes en quittant le Comité.

L'AAPPMA de Colombier-Fontaine soucieuse de renforcer son équipe fait appel à des jeunes pêcheurs qui souhaiteraient faire partie de son équipe pour qu'ils apportent de la nouveauté et des idées novatrices facteur de bonne santé de notre AAPPMA.

**9. Tour de Table**

**J. Poulette** secrétaire : pour des raisons personnelles le secrétaire réitère sa décision de démissionner de son poste en fin d'année 2019, il souhaite rester au Comité en tant que membre actif et continuera ses actions en faveur de l'environnement et la pollution des cours d'eau.

**A .Chognard** trésorier : donne les infos sur la bonne santé des comptes de la société.

**D. Bongarden** : propose de visionner le film qu'il a réalisé sur les 42 heures carpistes aux membres du Comité qui n'ont pas « internet » à la maison. Ce qui a été fait.

Il signale également que lors des compétitions futures il serait souhaitable que la majorité des membres du comité participent aux préparatifs et au bon fonctionnement de ces concours organisés par l'AAPPMA.

**D. Kudelka** : de part ces 2 fonctions de Président dans d'autres associations, signale qu'il a de + en + de mal à se libérer pour aider le comité dans ses actions. Il prendra une décision en fin d'année 2019 de poursuivre ou non avec le comité !

**JL. Vautherin** : aimerait savoir si l'Europe aide financièrement les AAPPMA pour les travaux de grande envergure (exp : effacement des barrages, reméandrement du Bié de Colombier-Fte etc...) à priori oui, par l'intermédiaire de la Fédération nationale de la pêche, des FDAAPPMA et autre organismes.

**C. Curie** : demande à ce qu'un appel aux jeunes soit lancé par l'intermédiaire du site internet de l'AAPPMA.

Il constate également une recrudescence d'incivilité (pêche dans les écluses) et pose la question : « Que faire » dans de telles situations?

La seule possibilité est de téléphoner au garde de pêche particulier ou Fédéral ou à la gendarmerie la plus proche lorsqu'on constate ce genre de méfait ! Rien n'empêche le pêcheur de signaler à la personne surprise en faute de quitter les lieux en lui indiquant la réglementation en vigueur sans chercher la provocation bien entendu !

**J. Baron** : Où en est-on avec les gardes champêtres que P.M.A doit mettre en place ?

En principe ils devraient être mis en place à partir de 2020 ! Affaire à suivre de près car pourrait être très utiles pour aider au respect des lois en général.

**D. Luttenauer** : Démissionne du comité mais souhaite rester comme consultant et aider à la mise en place de la future école de pêche.

Signale que le salon des vins et de la gastronomie aura lieu cette année à Étouvans sous sa responsabilité et celle du « comité des fêtes d'Etouvans ».

**P. Bienmuller** : signale que le ruisseau « le Bié » est très sale, les herbes sauvages envahissent le ruisseau empêchant les plantes aquatiques de se développer correctement.

**En principe c'est la Mairie de Colombier-Fontaine qui a la charge d'entretenir ce ruisseau en enlevant les encombrants et en veillant à sa propreté** comme indiqué sur le contrat passé avec PMA et les autres acteurs du réaménagement de ce ruisseau.

**G. Dacosta** : notre plus ancien au comité signale simplement qu'il est très satisfait du fonctionnement actuel du Comité et des bons résultats de l'AAPPMA. Il souhaite plus de jeunesse dans nos rangs.

Fin de la réunion 11h00

Le Secrétaire de l'AAPPMA  
Jacques POULETTE

Le Président de l'AAPPMA  
Yves TOCHOT